

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MARS 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mars 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet, conseiller

2019-03-085 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-03-086 MANDAT. ME DENIS FERLAND. RIAVC.

CONSIDÉRANT l'arbitrage à venir devant la Commission municipale du Québec concernant le renouvellement de l'entente entre les quatre villes membres de la Régie intermunicipale de la Vallée de Châteauguay (RIAVC);

CONSIDÉRANT la résolution 2019-02-047 de ce Conseil mandatant Me Jocelyn Rancourt à titre de procureur de la Ville dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil mandate également Me Denis Ferland à titre de procureur de la Ville de Mercier dans le cadre de l'arbitrage conventionnel à venir entre les Villes membres de la RIAVC devant la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 01.

La période de questions a eu lieu à 20 h 01.

2019-03-087 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité